

REUNION DU 22 MARS 2007

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, maire.

Présents : Alain PAIN. Catherine DESPLAT. Marie-Jeanne FOURNIER. Gabriel MOINE. Denis LOROT. Régis SEGAULT. Maurice BARBE. Olivier SAVARY. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Jean-Paul DURUP.

Absents excusés : Monique FERRAND (pouvoir Gabriel MOINE). Maurice TUPINIER. Chantal FANTIN (pouvoir Maurice BARBE).

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2006 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 373 053,60€ en dépenses et 508 720,13€ en recettes, soit un excédent de 135 666,53€, et pour la section d'investissement à la somme de 965 135,44€ en dépenses et 1 090 154,32€ en recettes, soit un excédent de 125 018,88€. D'où un résultat général excédentaire de 260 685,41€. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Il est rappelé que le compte de gestion de la perception est identique à celui de notre collectivité. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2007

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 808 956,53€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 963 370€. Le budget primitif est voté à l'unanimité.

Les élus entérinent les propositions de la commission des finances d'inscrire en investissement :

* 2^{ème} tranche de l'opération cœur de village : 687 500€

* Travaux de voirie : 125 000€ pour la rue des coteaux fleuris, celle d'accès à la station d'épuration et le déplacement de la conduite d'eaux pluviales dans le lotissement des Hâtes.

* Travaux de bâtiments : 100 000€ pour la réfection de la classe maternelle et du logement de l'école primaire.

* Environnement : 3 000€ pour divers achats (guirlandes, bancs, etc ...)

En ce qui concerne les travaux d'entretien courant, la commission de la voirie propose, dans le souci de terminer le haut du village :

* de faire les trottoirs du chemin de Beaune, de la rue des Coteaux Fleuris et de la rue des Ecoles jusqu'à la halle, en mignonnette beige pour les plus éloignés du centre du village et en béton désactivé pour le devant du cimetière et les entrées des propriétés. Ces travaux seront confiés à la CCVS.

* les réfections de chaussée de la rue du Chardonnay, de la rue du Grand Cotât et de la rue de Châtillon. Si les finances

le permettent seront également réalisées la rue Chanteprime et la rue du Petit Cotât.

* de poser dans le fossé de la rue des écoles, à partir de la propriété Savary, les buses qui ont été récupérées dans le lotissement des Hâtes. Elles seraient recouvertes de concassé et des poteaux seraient installés afin de sécuriser le passage des piétons.

* il est également envisagé la pose de bordures franchissables ou de caniveaux dans le Chemin des Hâtes, de la propriété Roblot à l'entrée du lotissement. En effet, maintenant il faut tenir compte du fait que les automobiles sont stationnées sur la chaussée.

Rue des coteaux fleuris : il a été constaté que l'eau ne coulait pas dans les caniveaux, que de l'eau stagnait à l'angle de la rue de Chanteprime et vers les conteneurs, que le carrefour avec la rue de Châtillon avait été fait en concassé et que la grille qui traverse la route est trop basse. A ce jour l'entreprise n'a pas été réglée.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le produit fiscal attendu étant de 235 104€, la commission des finances, lors de l'établissement du budget primitif, a proposé que les taux soient augmentés de 2%, soit un produit fiscal de 239 786€.

Les élus, après en avoir délibéré, acceptent, à l'unanimité, cette proposition. Les taux seront donc :

- Taxe d'habitation : 9,72%

- Foncier bâti : 15%

- Foncier non bâti : 24,41%

- Taxe professionnelle : 10,72%

QUESTIONS DIVERSES

Site Internet

Malgré une information régulière sur support papier, il semble que nos administrés ne soient pas toujours informés des actions de la municipalité.

Il est proposé qu'un site Internet soit créé pour notre commune sur lequel les administrés mais aussi les personnes qui seraient intéressées pour s'installer à Maligny trouveraient les infrastructures de la commune, leur fonctionnement, les commerces, les artisans, etc... et pourraient aussi communiquer avec nous. Le coût d'un tel site est de l'ordre de 1 000 à 1 500€.

Les élus sont favorables à cette proposition et mandatent le maire pour qu'un cahier des charges soit établi afin de pouvoir contacter un professionnel. Etant entendu que nous continuerions à distribuer les lettres d'informations dans les boîtes aux lettres.

Droit de préemption

La maison Poullet, sis 5 rue de Bourgogne, étant en vente, il est demandé à la commune si elle souhaite exercer son droit de préemption.

Les élus maintiennent leur position prise précédemment pour la non acquisition de cette propriété.

INFORMATIONS DIVERSES

Sapeurs-pompiers - Bruno DI BLAS informe les élus que les sapeurs-pompiers doivent bénéficier d'une formation, le 14 avril

prochain, pour l'utilisation des ARI, dans les caves de la propriété Gautheron.

Assainissement – Gabriel MOINE demande qu'une commission soit créée afin de contrôler les branchements d'eaux usées lorsqu'il pleut. Se proposent : Olivier SAVARY. Bruno DI BLAS. Régis SEGAULT. Maurice BARBE. Luc NOLET. Denis LOROT et Gérard ARNOUITS. A savoir que bien souvent les propriétaires ignorent comment sont raccordées leurs eaux pluviales.

Bruno DI BLAS remercie la municipalité pour son geste à l'occasion des obsèques de sa mère.